

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 22

Pouvoirs : 7

Votants : 29

Abstentions : 0

Exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

N°2026-07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-six, le jeudi 05 mars à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle de réunion communautaire au siège de la Communauté de Communes à CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 27 février deux mille vingt-six.

Présents : Christophe Gérourard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Joël Vilard, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Christian Proville, Emeline Giambelluco, Pascal Rampnoux

Pouvoirs : Maryse Thomas pouvoir à Christian Vignerie, Pierre Varachaud pouvoir à Chantal Chabot, Richard Simonneau pouvoir à Christophe Gérourard, Thierry Dauchart pouvoir à Jean-Pierre Pataud, Chantal Robin pouvoir à Joël Vilard, Philippe Lalay pouvoir à Josiane Lefort, André Soury pouvoir à Bruno Grancoing

Suppléants présents :

Secrétaire de séance : Christian Vignerie

Objet : Subvention de fonctionnement allouée au CIAS exercice 2026.

Monsieur le Président rappelle qu'afin que le budget du CIAS soit équilibré, le Budget Principal de la Communauté de Communes Ouest Limousin verse chaque année une subvention d'équilibre.

Pour l'exercice 2025, il est envisagé de proposer au Conseil Communautaire de voter, à l'occasion de l'adoption du Budget Primitif Principal 2025, une subvention de fonctionnement d'un montant de 82 499,66 €.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VERSE**, pour l'exercice 2026, une subvention de fonctionnement au budget du CIAS d'un montant de 82 499,66 €

- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Principal exercice 2026, section de fonctionnement dépenses, chapitre 65, article 657362.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD